

Prince-Albert.—Edifice de l'immigration, \$45,000.

M. GARDINER: Qu'a-t-on besoin de cet édifice?

L'hon. M. STEVENS: C'est la circonscription du premier ministre; pourquoi ne pas y élever une bâtisse?

L'hon. M. LAPOINTE: Ces gens le méritent bien.

L'hon. M. STEVENS: Sans doute.

L'hon. M. ELLIOTT: C'est l'un des nombreux comtés heureux du pays, à l'heure actuelle. Le crédit servira à l'achat d'un terrain et à la construction d'un édifice de l'immigration à Prince-Albert. La bâtisse projetée aura deux étages, sera construite en briques et mesurera 90 pieds par 35 pieds. Le coût estimatif en sera de \$45,000. C'est M. W. J. Egan, sous-ministre de l'Immigration, qui a demandé la constructions de cet édifice, dans des lettres écrites depuis un certain nombre d'années. Dans sa lettre du 15 novembre 1926, il écrit:

Le ministère possède, depuis quelques années, une salle pour les immigrants, à Prince-Albert, laquelle, bien qu'elle fût assez grande à l'époque de sa construction et pendant les années qui suivirent, ne peut plus répondre à nos besoins. Ce bâtiment est en bois, à un étage, de 26' x 70' x 10', divisé en deux parties, dont près du tiers sert de résidence au concierge, ce qui ne laisse, pour les immigrants, que 8 chambres renfermant chacune un lit double et ne pouvant loger que 16 personnes.

Chaque année, le nombre des immigrants qui passent par cet endroit augmente constamment et, au printemps de 1926, nous avons dû en loger 350, environ, pendant trois mois. Nous désirons un édifice de bois à deux étages, où l'on pourra loger 100 personnes, y compris des familles, le premier étage servirait de dortoirs pour les hommes et les femmes et le rez-de-chaussée serait divisé en chambres à l'usage des familles et comprendrait la résidence du concierge.

M. ROSS (Kingston): A combien d'endroits de la Saskatchewan, en dehors de Prince-Albert, y a-t-il des édifices de l'immigration?

L'hon. M. ELLIOTT: Mon honorable ami ferait mieux de poser cette question au ministre de l'Immigration; je ne puis y répondre sur-le-champ. La population de Prince-Albert est passée, en un peu plus de vingt ans, de 1,785 à 7,500, à la fin de 1927. Elle a augmenté d'environ cinq fois en vingt ans.

M. GARDINER: Combien de personnes pourra-t-on loger dans l'édifice, à la fois?

L'hon. M. ELLIOTT: 100 personnes, y compris les familles.

(Le crédit est adopté.)

Edifice public de Prince-Albert.—Agrandissement, \$50,000.

L'hon. M. STEVENS: De quoi s'agit-il?

L'hon. M. ELLIOTT: D'un agrandissement de l'édifice public.

M. SHORT: On prend bien soin de Prince-Albert.

L'hon. M. ELLIOTT: Nous tâchons de faire de notre mieux.

L'hon. M. STEVENS: Le représentant de Prince-Albert a-t-il demandé ces travaux?

L'hon. M. ELLIOTT: Je ne crois pas; je ne me rappelle pas qu'il l'ait fait.

L'hon. M. LAPOINTE: Il ne s'y est pas opposé.

L'hon. M. ELLIOTT: Je n'ai eu connaissance d'aucune opposition. La somme servira à agrandir l'édifice public afin de loger comme il convient les services de la poste, des douanes, des terres du Dominion, des parcs nationaux et forestiers. Les besoins de ces divers services ont augmenté à Prince-Albert, en même temps que la population et l'édifice actuel ne suffit plus du tout.

M. McQUARRIE: A-t-on reçu des requêtes à cet effet?

L'hon. M. ELLIOTT: De presque tout le monde. Il y a quelques années, le bureau de poste céda à la division de l'impôt une partie du local qu'il occupait avec l'entente qu'il le reprendrait quand il en aurait besoin. Maintenant, le bureau de poste demande qu'on lui rende ce local ou son équivalent. Un nouveau croquis a été préparé indiquant le local supplémentaire demandé par le ministère de l'Intérieur, ce qui nécessite un nouvel aménagement. On a constaté qu'il serait préférable de mettre à sa disposition une partie du palais de justice, à l'arrière du bureau de poste, que de reprendre le local maintenant occupé par la division de l'impôt. Cela serait suffisant pour le ministère de l'Intérieur, la division des parcs et la division des forêts.

L'hon. M. STEVENS: Cela comprend-il la commission de l'établissement des soldats sur les terres?

L'hon. M. ELLIOTT: Je ne le crois pas.

L'hon. M. FORKE: Nous avons l'intention d'installer la commission de l'établissement des soldats sur les terres dans le nouvel immeuble de l'immigration, quand il sera complété.

M. FRASER: Cette somme sera-t-elle suffisante pour compléter le bâtiment?